

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA
PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

Mme Le Nabour, M. Pierre Cazeneuve, Mme Dubré-Chirat, Mme Galliard-Minier, M. Lauzzana,
M. Le Gac, Mme Liso, Mme Missoffe, M. Mongardien, Mme Pannier-Runacher, M. Rousset et
Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
